

Communiqué de presse

Paris, le 14 octobre 2008

En publiant le décret relatif au régime des prestations complémentaires de vieillesse des auxiliaires médicaux au JO du 11 octobre 2008, le gouvernement a choisi le passage en force et confirme le refus de la concertation avec les professions concernées.

Le gouvernement a fait le choix de pénaliser les professionnels paramédicaux et de ne pas tenir ses engagements en refusant de financer les droits acquis.

L'ensemble des organisations représentatives des infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, des pédicures-podologues, des orthophonistes et des orthoptistes rappellent que l'ASV était un des éléments du contrat conventionnel, le gouvernement vient de le remettre en cause de manière unilatérale.

Alors que le gouvernement a débloqué plusieurs milliards d'euros pour soutenir des organismes bancaires en difficulté du fait, entre autres, d'erreurs de gestion, il refuse d'honorer financièrement ses engagements vis à vis des professionnels de santé paramédicaux, quand bien même ils ont, eux, parfaitement respecté le contrat en pratiquant des tarifs encadrés opposables, contribuant ainsi à l'accès aux soins pour tous.

Le gouvernement a délibérément choisi de vider le contrat conventionnel d'une partie importante de son contenu, les organisations signataires condamnent ce choix politique dont le gouvernement devra seul assumer les conséquences négatives sur l'évolution des relations conventionnelles.

Les professionnels de santé paramédicaux se souviendront en tant que citoyens, le moment venu, de l'attitude du gouvernement qui a fait preuve de mépris à leur égard.

Texte co-signé par l'ensemble des syndicats signataires de leur convention

FNI – SNIIL – ONSIL – Convergence Infirmier – FFMKR – SNMKR – OK – FNO – SNAO - FNP